



Swisscanto Fondation collective
des Banques Cantonales

Rapport de gestion 2016



Swisscanto

Stiftungen / Fondations / Fondazioni

Table des matières

2016: croissance solide, situation stable, défis persistants	4
Rétrospective 2016: Chiffres-clés	6
Placements de la fortune et politique de placement	8
Evolution du degré de couverture	9
Rétrospective; conjoncture et placement 2016: Rapport de Swisscanto Asset Management SA	10
Rapport de la commission de placement	12
Comptes annuels 2016	14
Bilan	15
Compte d'exploitation	17
Annexe aux comptes annuels	20
Rapport de l'organe de révision	48

2016: croissance solide, situation stable, défis persistants

Chère cliente, cher client, chers assurés,

L'exercice annuel 2016 a eu beaucoup d'apports positifs pour Swisscanto Fondation collective: non seulement les chiffres-clés affichent des tendances très réjouissantes, mais l'évolution du contexte politique et économique nous permet d'espérer que la situation, tendue depuis des années dans la branche de la prévoyance professionnelle, va se détendre peu à peu. L'heure n'est pas encore à l'euphorie, car ces tendances ne sont pas assez solidement ancrées.

Croissance solide du portefeuille

Les chiffres du portefeuille, qui renseignent sur la croissance nette ou, le cas échéant, sur les pertes, sont toujours un indicateur important de l'attractivité d'une fondation collective, de ses produits et de ses prestations de service. Nous pouvons constater en l'occurrence que le nombre d'entreprises affiliées est resté quasiment inchangé et que le nombre de personnes assurées a augmenté de manière réjouissante. Si l'on y ajoute un taux de sortie très faible, il en résulte une croissance nette solide.

L'année 2016 a surtout été une très bonne année pour les acquisitions: les entreprises ont rarement été aussi nombreuses que l'an passé à confier leur prévoyance professionnelle à Swisscanto Fondation collective. Ce succès n'apparaît pas encore dans le présent rapport de gestion: les nouveaux contrats ne figureront que dans les chiffres du portefeuille de l'exercice 2017. Le succès des acquisitions est toutefois un signe clair de la confiance dont bénéficie Swisscanto Fondation collective sur le marché.

Situation stable, défis persistants

L'évolution des taux d'intérêt reste préoccupante pour la prévoyance professionnelle. Les réglementations existantes constituent un défi pour les prestataires de la branche de la prévoyance professionnelle désireux de préserver leur stabilité financière. Cette stabilité reste forte chez Swisscanto Fondation collective. Pour que cela continue, le Conseil de fondation contrôle régulièrement les paramètres pertinents avec les commissions spécialisées correspondantes. Ce contrôle a fait apparaître, durant l'exercice annuel 2016, la nécessité d'abaisser à 2.5% les intérêts techniques – la rémunération attendue nécessaire pour le financement des rentes futures – et d'ajuster également le taux de conversion dans le régime subobligatoire. Nous en avons informé les entreprises affiliées

en juillet de l'an passé. Comme la nécessité de telles mesures était prévisible depuis assez longtemps, le Conseil de fondation avait déjà constitué les provisions nécessaires. Grâce à cette politique prévoyante, les ajustements ont pu être effectués sans que le degré de couverture n'en soit affecté.

Le principe d'un comportement prévoyant s'applique en particulier aussi dans la politique de placement: la constitution d'une propre catégorie de placement «Hypothèques» a déjà bien progressé et, dans un avenir proche, devrait, en réponse à la situation sur les marchés financiers, continuer de faire diminuer la part des placements à revenu fixe dans le portefeuille.

Continuité dans la politique de prestations

Les changements durables dans le paysage financier conduisent Swisscanto Fondation collective à contrôler et ajuster sa stratégie de placement plus souvent que ce n'était encore le cas il y a quelques années. Le Conseil de fondation maintient cependant sa politique de prestations. Le fait que Swisscanto Fondation collective rémunère depuis plusieurs années les avoirs de vieillesse en appliquant des taux d'intérêt nettement supérieurs au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral montre que les décisions prises à cet effet étaient justes. En 2016 déjà, le taux d'intérêt dans le régime obligatoire comme dans le régime subobligatoire était le double du taux d'intérêt minimum, et il en sera de même en 2017. La valeur moyenne pour les cinq dernières années est de 2.5% – un chiffre qui ne craint aucune comparaison sur le marché de la prévoyance professionnelle.

La réforme de la prévoyance vieillesse 2020 entre dans une nouvelle phase

Le projet «réforme de la prévoyance vieillesse 2020» du Conseil fédéral a été le sujet prédominant dans la branche des prestataires de prévoyance ces dernières années. Après des consultations approfondies au Parlement, des débats très animés au sein des partis et des commissions et des prises de positions engagées des groupements d'intérêts, ce grand projet complexe est dorénavant soumis aux électeurs pour décision. Celle-ci permettra de poser les jalons de la configuration future du système éprouvé de l'assurance sociale suisse. Compte tenu de notre situation financière initiale solide, la Swisscanto Fondation collective est préparée aux défis à venir quel que soit le résultat de la votation.

**La LPP expliquée simplement:
www.swisscanto-fondations.ch**

L'ensemble du 2^e pilier a la réputation d'être absolument incompréhensible pour les profanes. Les détails en sont complexes, sans aucun doute, tant dans les textes de loi que dans la mise en oeuvre concrète. Swisscanto Fondation collective considère néanmoins qu'il est de son devoir d'expliquer les tenants et aboutissants à ses clients et aux personnes assurées: ils doivent comprendre pourquoi ils paient leurs contributions et ce qu'ils peuvent attendre de nous en retour. C'est avec cette volonté d'être encore plus orientées sur les besoins des clients et d'être mieux comprises par les diverses parties prenantes que les fondations Swisscanto ont conçu leur nouveau site internet. Vous trouverez, sous forme d'histoires divertissantes, de textes écrits avec un grand souci de clarté sur les différents domaines spécialisés ou encore de brèves animations très parlantes, toutes les informations qui vous aideront à mieux vous y retrouver dans la jungle d'informations sur la prévoyance professionnelle.

Le Conseil de fondation: la continuité avec de nouveaux membres

À la suite des élections de 2015 en vue de son renouvellement, le Conseil de fondation a accueilli deux nouveaux membres. Au terme de cette première année, l'engagement et l'enthousiasme avec lesquels les nouveaux membres se sont mis à l'ouvrage garantissent une poursuite du travail dans la continuité. Le Conseil de fondation et les collaboratrices et collaborateurs de Swisscanto Fondation collective continueront à s'engager pour que nous méritions encore la confiance que vous nous témoignez. Nous vous en remercions.



Rolf Knechtli
Président du Conseil
de fondation

Davide Pezzetta
Directeur
administratif



Rétrospective 2016: Chiffres-clés

Degré de couverture	2016	2015
Degré de couverture au 31.12. (en %)	106.2	104.7

Effectifs	2016	2015	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	5 177	4 768	409	8.6
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	7 271	6 567	704	10.7
Nombre de contrats	5 352	5 436	-84	-1.5
Personnes assurées	49 599	48 293	1 306	2.7

Portefeuille

Le portefeuille d'assurés actifs a augmenté de 2.7%. Il est frappant de noter que la fréquence des mutations est toujours élevée; près de 23% du portefeuille à la fin de l'année était

constitué de nouvelles entrées, et les sorties au cours de l'exercice ont concerné environ 19% du portefeuille.

Cotisations versées	2016	2015	Variation absolue	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs (en CHF Mio.)	411.1	389.6	21.5	5.5
Primes uniques (en CHF Mio.)	667.2	425.6	241.6	56.8
Total	1 078.3	815.2	263.1	32.3

Cotisations versées

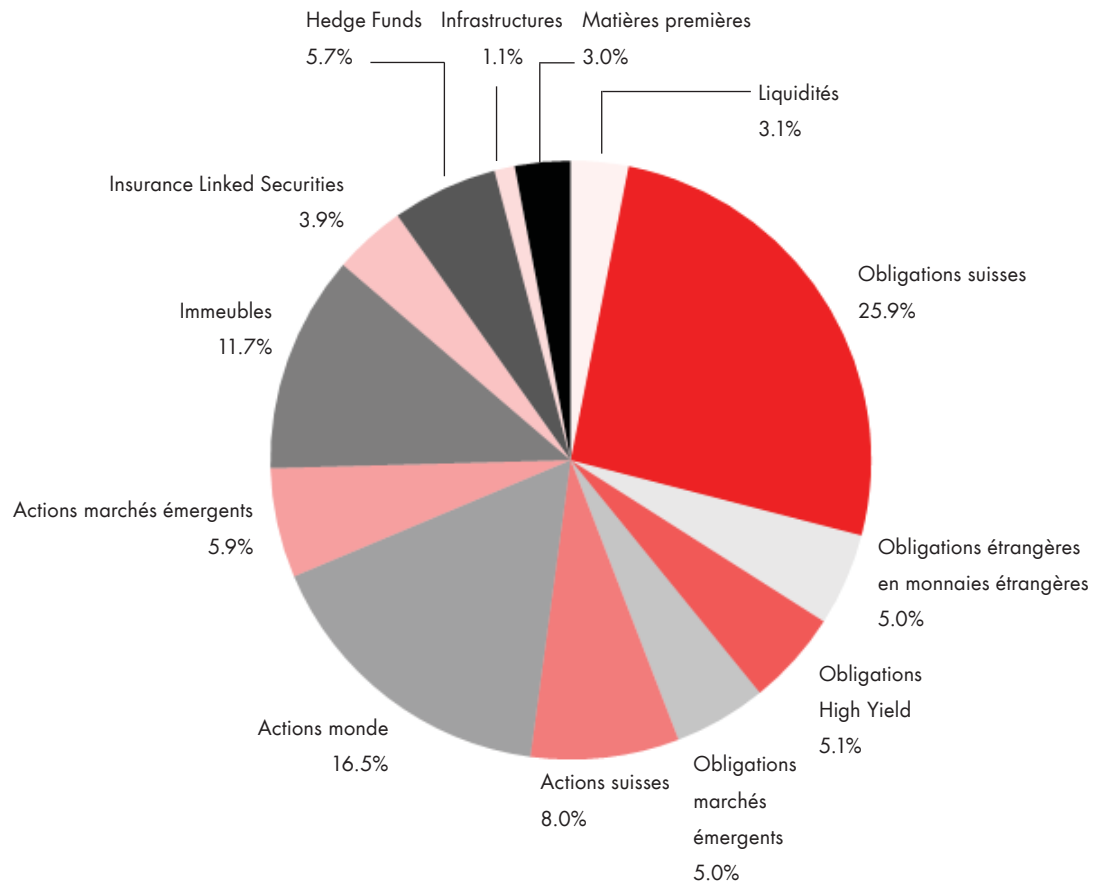
Les contributions périodiques de l'employé et de l'employeur ont augmenté comme prévu, du fait du développement positif du portefeuille. L'augmentation des primes uniques est égale-

ment due à la nette hausse des nouvelles conclusions par rapport à l'année précédente.

Bénéficiaires de rentes	2016 Nombre	Evolution Nombre	2015 Nombre
Rentes de vieillesse	5 154	569	4 585
Rentes pour enfants de retraités	77	18	59
Rentes d'invalidité	1 412	-23	1 435
Rentes pour enfants d'invalides	451	-19	470
Rentes de conjoints	863	92	771
Rentes d'orphelins	193	4	189
Total	8 150	641	7 509

Placements de la fortune et politique de placement

Asset Allocation au 31.12.2016



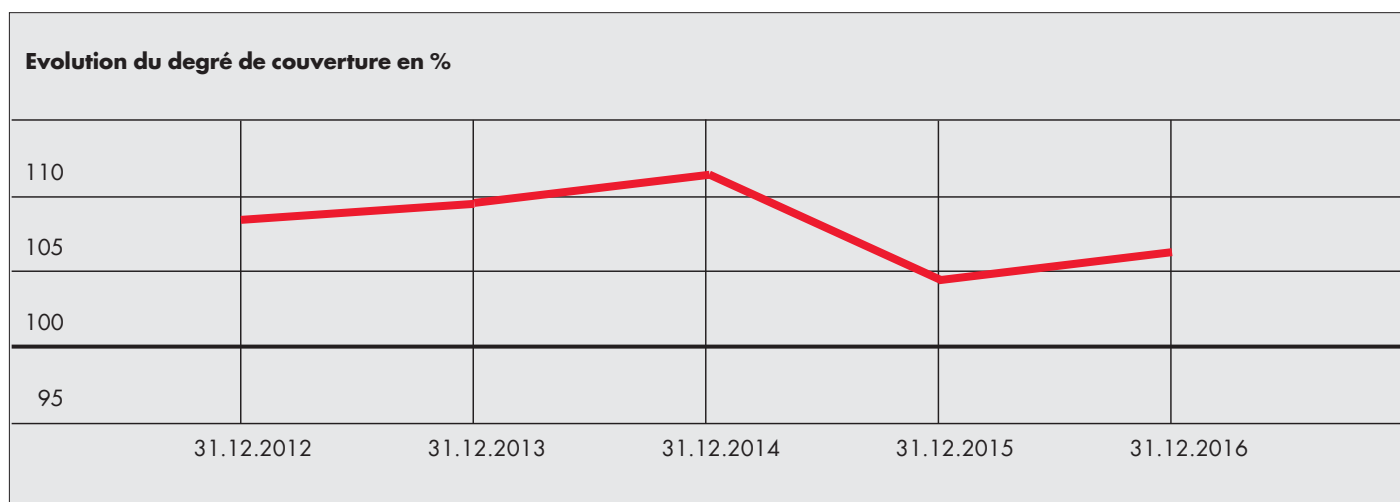
Placements des capitaux totaux (100%): 7 067 Mio. CHF

(Total des groupes de placements pris individuellement: 99.9% à cause des différences d'arrondis)

Evolution du degré de couverture

L'année 2016, positive pour les placements, a pu être clôturée avec une performance de 4.8% (voir aussi à ce sujet les rapports de Swisscanto Direction de Fonds SA, p. 10 et de la commission de placement, p. 12). Par rapport au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral (1.25% en 2016),

Swisscanto Fondation collective a rémunéré les avoirs de vieillesse à hauteur de 2.5% pendant l'exercice, tout en constituant les provisions techniques requises. Il en résulte une hausse réjouissante du degré de couverture, qui atteint 106.2%.



Rétrospective sur la conjoncture et les placements en 2016: Rapport de Swisscanto Direction de Fonds SA

Rétrospective 2016

Pour les placements, l'année 2016 a été marquée, en particulier au second semestre, par des événements politiques. Au début de l'année, la peur d'une nouvelle chute du prix du pétrole et les inquiétudes concernant une possible récession mondiale ont entraîné une forte nervosité des marchés. Après que le prix du pétrole se fut stabilisé, les marchés d'actions ont néanmoins décollé de leurs plus bas niveaux et se sont largement redressés. Les marchés ont entamé le deuxième trimestre dans la confiance avant qu'en juin 2016, la majorité des électeurs du Royaume-Uni ne se prononce en faveur d'une sortie de l'Union européenne («Brexit»). Les marchés d'actions internationaux ont réagi dans un premier temps par de fortes chutes de cours. La dépréciation de la livre britannique est cependant vite apparue comme un catalyseur qui a renforcé les bourses internationales.

De nombreuses incertitudes politiques

Les signaux conjoncturels se sont à nouveau obscurcis à la fin de l'été, comme cela a été si souvent le cas ces dernières années, où la croissance mondiale est restée en deçà de son potentiel (au niveau mondial, croissance annuelle du PIB d'à peine 3% depuis 2012, par rapport à une moyenne à long terme de 3.5%). L'humeur des marchés a été plombée par les élections américaines, les fortes fluctuations du prix du pétrole et les problèmes en Italie, dans le cadre du «non» au référendum et du sauvetage des banques. Malgré ces incertitudes, la conjoncture a poursuivi sa croissance: hausse de 3.5% du PIB aux Etats-Unis au troisième trimestre, confirmation de la tendance concernant l'évolution du prix des maisons aux Etats-Unis, taux de chômage à son plus bas niveau depuis 2009 dans l'UE et croissance industrielle stable en Chine. Des impulsions positives s'y sont ajoutées après les élections américaines et grâce à l'OPEP.

Année très positive pour les actions américaines

Dans ce contexte, les actions ont vu leur cours grimper, et malgré un début d'année un peu faible, la performance annuelle a atteint un niveau des plus honorables. D'un point de vue annuel et pour un investisseur en franc suisse, c'est le S&P 500 qui a réalisé de loin la meilleure performance avec 13.7%; en 2016, la lanterne rouge a été le SPI avec -1.4%. Vers la fin de l'année, les actions européennes jusqu'alors assez faibles ont réalisé de nets gains de cours, tandis que les marchés émergents étaient à la traîne. Ce sont principalement le secteur financier américain et les valeurs secondaires

américaines qui ont tiré profit des élections aux Etats-Unis. Le redressement de la courbe des intérêts augmente la profitabilité des banques, ce qui, conjugué à l'espoir d'une fin prochaine de la vague de réglementation, pousse les prévisions de bénéfices à la hausse non seulement aux Etats-Unis, mais aussi en Europe (+9% pour 2017 après -3% en 2016). Les actions du secteur énergétique ont fortement progressé grâce au doublement du prix du pétrole, avec un baril dépassant 50 USD; d'un point de vue annuel, c'est même le secteur énergétique qui a réalisé la meilleure performance. La réduction considérable des capacités des dernières années a aussi eu un effet positif, à cet égard.

Un avant-goût du retournement des taux?

Bien que le relèvement des taux directeurs par l'institut d'émission américain ait été attendu en raison de l'accélération de la dynamique conjoncturelle aux Etats-Unis, le 4e trimestre a donné un avant-goût des conséquences d'un possible retournement des taux, puisque les obligations de longue durée ont enregistré de nettes pertes de cours (bons du Trésor américains à 10 ans: -4.8%). Le Swiss Bond Index AAA-BBB a reculé temporairement de 4%. Les pertes ont été moins importantes pour les obligations d'entreprise, qui ont terminé l'année sur une performance honorable de +4%. La hausse rapide et forte des intérêts est due en partie aux prévisions d'inflation en hausse. Le relèvement des taux directeurs américains a encore renforcé le dollar; inversement, il a pesé sur le prix de l'or. L'année a également été difficile pour les Hedge Funds, qui ont enregistré des pertes considérables en début d'année (-6.12% au 1^{er} trimestre pour le HFRX Global Hedge Fund USD Index). Cette perte a cependant pu être compensée au second semestre.

Perspectives 2017

Depuis l'été, l'évolution des cours tourne en faveur des secteurs cycliques, ce que l'on considère comme le signe annonciateur d'une reprise économique. De plus, les indicateurs économiques – à quelques différences régionales près – confirment la tendance à la hausse. Malgré l'agenda des élections très chargé, nous ne prévoyons pas de grosses surprises en France et en Allemagne, car les partis euro-critiques ne semblent pas en mesure d'accéder au pouvoir. C'est pourquoi, confortés par la tendance positive des cours, nous maintenons notre excédent en actions et prévoyons globalement une nouvelle année positive pour les actions.

Les obligations peu attrayantes

La reprise conjoncturelle va pousser d'autres banques d'émission à suivre l'exemple de l'institut d'émission américain en normalisant leur politique monétaire. Comme la hausse en flèche des intérêts en décembre n'était probablement qu'un effet de base limité dans le temps concernant les prévisions d'inflation suite au redressement du prix du pétrole, nous ne prévoyons pas de nouvelle hausse des rendements pour le moment. Cette tendance à une normalisation de la politique monétaire devrait cependant au moins limiter les opportunités de gains pour les obligations en 2017.

Potentiel de rattrapage pour les actions suisses

La normalisation de la politique monétaire devrait aussi laisser des traces sur les marchés d'actions. Entre l'accélération conjoncturelle et la normalisation de la politique monétaire, les marchés d'actions à la valorisation élevée, comme c'est le cas aux Etats-Unis, pourraient être soumis à des turbulences passagères. La situation se présente mieux dans d'autres régions, notamment grâce au redressement du secteur bancaire, par exemple en Europe. Sur le marché des actions suisses, qui a été le grand perdant de l'année 2016, nous voyons un potentiel de rattrapage dans le secteur pharmaceutique et le secteur bancaire; d'autre part, la reprise conjoncturelle mondiale parle en faveur des valeurs suisses cycliques.

L'attrait des placements alternatifs

Les matières premières aussi offrent des opportunités de gain attrayantes. La hausse du prix du pétrole à court terme entraîne un renversement de la courbe des échéances vers une situation de backwardation, ce qui supprimerait les pertes élevées lors du réinvestissement après l'échéance du contrat. De plus, grâce à l'accord entre les pays de l'OPEP, les pers-

pectives pour le prix du pétrole se sont nettement améliorées. Bien que les emprunts liés aux catastrophes naturelles ne soient plus évalués de manière avantageuse, nous les jugeons attrayants dans l'environnement actuel. Le rendement attendu est nettement supérieur à celui des obligations, et du fait de leur rémunération variable, ce genre de transactions n'est pas affecté par une hausse globale des intérêts.

Immobilier

Nous maintenons notre surplus dans l'immobilier suisse, tout en la réduisant quelque peu. Il existe un lien clair entre l'évaluation plus élevée des immeubles et les faibles taux d'intérêt, et c'est pourquoi la performance annuelle a été une fois encore très réjouissante. Cette qualité a toutefois un prix: pour investir maintenant dans des fonds immobiliers, il faut payer un agio de 27% en moyenne. De plus, pour la première fois depuis plus de dix ans, le prix des loyers a baissé. Si les logements bon marché restent très convoités, la demande se fait rare pour les objets chers. Pour les surfaces de bureau, le sommet du cycle a déjà été dépassé et il ne faut pas s'attendre à une reprise prochaine.

Swisscanto Direction de Fonds SA

Rapport de la Commission de placement

Rétrospective

Pour les catégories de placement à risque, l'année 2016 a commencé par de violents revers de cours, notamment à cause de la résurgence des préoccupations concernant la croissance dans l'empire du Milieu. Aux Etats-Unis aussi, les données macroéconomiques et les rapports des entreprises sont restés en deçà des prévisions générales, entraînant la crainte d'une récession mondiale. Pour contrer ces risques, divers instituts d'émission ont décidé de mettre en oeuvre de nouvelles mesures d'assouplissement de grande ampleur. Au deuxième trimestre, les économies des marchés émergents se sont stabilisées, et les chiffres de la croissance dans les pays industrialisés ont repris de la vigueur. Le retour de l'optimisme a inversé la tendance sur les marchés d'actions au printemps, et la reprise significative du prix du pétrole a soutenu ce mouvement.

C'est sans nul doute le référendum sur le Brexit qui a dominé la scène politique au premier semestre. En raison des résultats très serrés annoncés par les sondages, les marchés financiers et les marchés des matières premières se sont montrés extrêmement nerveux et volatils avant les résultats du vote. Après le vote, les turbulences ont été violentes et, pendant un temps, la propension au risque s'est beaucoup atténuée.

Malgré les fortes craintes conjoncturelles, l'«effet Brexit» a perdu de son dynamisme dès les semaines qui ont suivi. Les facteurs fondamentaux positifs de l'économie américaine, avec la période de publication des bilans, ont ensuite occupé de plus en plus le devant de la scène, rétablissant le moral des investisseurs. Les signes laissant penser que l'institut d'émission pourrait abandonner bientôt ses mesures d'assouplissement monétaire se sont ensuite multipliés pendant le reste de l'été. L'inflation en hausse et les déclarations de plusieurs représentants de la Fed allant dans le sens d'une politique monétaire plus stricte laissaient entrevoir un relèvement prochain des taux américains, ce qui a eu pour effet une stagnation des marchés d'actions.

Au dernier trimestre, tout a tourné autour de l'élection présidentielle américaine. La victoire du républicain Donald Trump a créé la surprise et irrité les marchés à court terme. Mais le ton modéré de Donald Trump lors de son discours de victoire et sa volonté affichée de stimuler l'économie par des baisses d'impôts et des dépenses fiscales plus élevées ont accru l'appétence au risque des investisseurs et ont entraîné une hausse des marchés d'actions et de l'USD.

Résultat du portefeuille

La performance réalisée en 2016 est extrêmement réjouissante (+4.8%). Le résultat positif est dû en particulier aux catégories de placement qui avaient réalisé une performance négative l'année précédente. C'est notamment le cas des obligations à haut rendement (+11.3%), des obligations des marchés émergents (+8.2%), des actions des marchés émergents (+15.5%) et des matières premières (+11.7%). Les autres catégories affichent des résultats solides. Mentionnons par exemple l'immobilier (+5.7%) qui a profité à nouveau de la baisse des intérêts. Les obligations CHF (+1.6%), malgré un résultat à nouveau positif, ont pesé sur la performance globale. Il ne faut plus s'attendre à une performance très élevée de cette catégorie à l'avenir, d'autant plus que le rendement courant est en moyenne légèrement négatif, et que des pertes de cours sont à prévoir en cas de hausse des intérêts.

Stratégie et réallocations

Fin 2015, du fait des perspectives de rendement moins bonnes, la quote-part d'obligations CHF avait été réduite de 9% en faveur des actions et, surtout, des placements alternatifs (infrastructure/Hedge Funds). Jusqu'à présent, cette décision s'est révélée judicieuse, d'autant plus que les produits des nouveaux investissements ont été nettement meilleurs par rapport aux obligations CHF. Comme la situation en matière d'intérêts s'est encore aggravée depuis, et que le simple fait de détenir des obligations peut entraîner un rendement négatif, le Conseil de fondation a de nouveau réagi et a encore réduit de 5% la quote-part d'actions en début d'année en faveur des hypothèques. Depuis le début de l'année, la quote-part d'obligations CHF s'élève à 19%. L'an dernier, divers portefeuilles ont été constitués et développés dans le segment des placements alternatifs.

Risk Management Overlay

Pour des raisons liées au risque, Swisscanto Fondation collective a mis en place un système de contrôle du risque (risk overlay). En cas d'évolution du marché trop négative, la quote-part d'actions est réduite. Cette protection contre le risque a été activée au printemps, ce qui a eu des répercussions légèrement négatives sur la performance.

Perspectives

Bien que nous ayons tout lieu de nous réjouir de la performance de l'an passé, il va devenir de plus en plus difficile pour l'ensemble de la branche de réaliser les objectifs de rendement requis. Les perspectives de rendement des placements à valeur nominale se sont assombries, et les évaluations des actions ne sont plus aussi avantageuses. Toutefois, les actions seront soutenues, du moins cette année, par des perspectives de gains à nouveau positives et une meilleure croissance. Nous sommes convaincus que les ajustements apportés à la stratégie ainsi que la gestion du risque ont créé les conditions qui nous permettront de relever avec succès les défis futurs.

Nous nous attendons à une année 2017 passionnante pour les placements.

Comptes annuels 2016

Bilan au 31 décembre 2016 et 2015	15
Compte d'exploitation	17
Annexe aux comptes annuels	20

Bilan au 31 décembre 2016 et 2015, actifs

Actifs

	31.12.2016 en CHF	31.12.2015 en CHF
Placements de la fortune		
Liquidités	157 776 700.18	185 935 997.75
Créances	26 120 887.74	17 814 269.55
Avoirs auprès des employeurs affiliés	20 115 081.44	21 545 136.26
Placements des capitaux		
Liquidités stratégiques	119 661 797.63	83 664 761.13
Placements collectifs Obligations	2 849 019 705.03	2 783 413 447.64
Placements collectifs Actions	2 298 732 470.47	1 977 626 997.47
Placements collectifs Immeubles	824 348 995.70	746 385 807.70
Placements collectifs alternatifs	975 136 980.80	750 666 730.34
Total placements des capitaux	7 066 899 949.63	6 341 757 744.28
Total Placements de la fortune de la fondation	7 270 912 618.99	6 567 053 147.84
Total placements de la fortune pour œuvres de prévoyance	93 905 084.32	101 636 489.45
Compte de régularisation des actifs	48 611 137.75	53 188 881.93
Total Actifs	7 413 428 841.06	6 721 878 519.22

Bilan au 31 décembre 2016 et 2015, passifs

Passifs

	31.12.2016 en CHF	31.12.2015 en CHF
Engagements		
Prestations de libre passage et rentes	48 774 805.63	44 964 201.80
Autres engagements	4 213 177.85	11 574 373.00
Total des engagements	52 987 983.48	56 538 574.80
Compte de régularisation passif	202 998 818.97	213 060 389.80
Réserves de contributions de l'employeur	100 873 969.50	90 394 927.48
Capitaux de prévoyance, réserves techniques et fonds libres des œuvres de prévoyance		
Capital de prévoyance des assurés actifs	5 177 286 344.27	4 768 425 728.31
Capital de prévoyance des rentiers	1 187 807 401.00	1 019 658 346.00
Réserves techniques	229 449 482.00	198 592 377.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	50 865 327.50	94 505 535.28
Total Capitaux de prévoyance, réserves techniques et fonds libres des œuvres de prévoyance	6 645 408 554.77	6 081 181 986.59
Réserve de fluctuation de valeur	411 159 514.34	280 702 640.55
Capital de la Fondation, fonds libres		
Situation en début de la période	0.00	0.00
Excédent des produits	0.00	0.00
Total capital, fonds libres de la fondation	0.00	0.00
Total Passifs	7 413 428 841.06	6 721 878 519.22

Compte d'exploitation (I)

	2016 en CHF	2015 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	477 174 424.52	459 135 445.94
Cotisations salariés	192 276 103.65	182 767 749.10
Cotisations employeurs	229 133 057.40	217 082 094.09
Transfert de la Réserve de contributions de l'employeur au financement des contributions	-10 283 741.80	-10 338 714.95
Cotisations de tiers	324 693.10	522 691.40
Primes uniques et sommes de rachat	45 022 437.30	56 925 990.25
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	17 423 191.82	9 007 272.30
Subsides du Fonds de garantie	3 278 683.05	3 168 363.75
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	667 209 660.82	425 615 390.05
Prestations de libre passage	591 989 838.80	405 157 539.15
Apports dus au transfert des assurés (reprise) en tant que:		
- Capital de prévoyance des rentiers	50 229 504.50	3 435 913.65
- Réserves techniques	6 050 395.79	159 333.00
- Réserves pour fluctuation de valeur	3 034 873.21	0.00
- Fonds libres	2 972 023.22	3 279 595.80
- Réserves de contributions de l'employeur	3 983 429.75	556 649.30
Versement pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	8 949 595.55	13 026 359.15
Apports de cotisations et prestations d'entrée	1 144 384 085.34	884 750 835.99
Prestations réglementaires	-189 321 194.47	-177 880 546.15
Rentes de vieillesse	-78 485 879.45	-65 974 944.35
Rentes de survivant	-8 382 328.77	-7 148 331.45
Rentes d'invalidité	-20 083 053.10	-20 960 299.25
Autres prestations réglementaires	-1 717 218.35	-1 785 381.45
Prestations en capital à la retraite	-65 587 507.65	-64 408 647.30
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-15 065 207.15	-17 602 942.35
Prestations de sortie et résiliations de contrats	-521 348 366.30	-565 481 629.48
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	-497 401 819.20	-529 849 446.10
Report de fonds supplémentaires lors de sortie collective	-3 592 866.90	-13 471 048.03
Versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	-20 353 680.20	-22 161 135.35
Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés	-710 669 560.77	-743 362 175.63

Compte d'exploitation (II)

	2016 en CHF	2015 en CHF
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions «Pool»	-572 635 473.09	-314 081 787.71
+/- Dissolution/Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs	-289 172 134.91	-52 768 263.34
+/- Dissolution/Constitution du capital de prévoyance des rentiers	-168 149 055.00	-111 774 150.00
+/- Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance	44 241 862.64	9 183 484.38
+/- Dissolution/Constitution de provisions techniques	-30 857 105.00	-15 061 340.00
- Rémunération du capital de prévoyance (ordinaire)	-118 243 559.40	-148 397 024.25
- Rémunération du capital de prévoyance (supplémentaire)	-126 269.55	2 146 645.95
+/- Dissolution/Constitution de réserves de contributions	-10 329 211.87	2 588 859.55
Produit de prestations d'assurance	74 316 918.87	99 133 860.06
Prestations d'assurance	39 751 399.27	47 202 701.11
Excédents des assurances	34 565 519.60	51 931 158.95
Charges d'assurance	-99 261 061.30	-101 017 078.90
Primes d'assurance		
- Primes de risque	-78 391 127.20	-80 012 046.00
- Primes de frais	-19 121 648.50	-19 348 759.80
Cotisations au Fonds de garantie	-1 748 285.60	-1 656 273.10
Résultat net de l'activité d'assurance	-163 865 090.95	-174 576 346.19
Résultat net des placements	306 846 227.32	-162 574 128.42
Produits des liquidités stratégiques/Overlay	-6 901 651.99	-58 593 335.85
Produits des obligations	104 359 965.86	-10 179 443.97
Produits des actions	149 218 054.56	-47 113 748.09
Produits des immeubles	46 803 308.67	46 189 227.79
Produits des placements alternatifs	41 998 777.69	-66 866 467.32
Total produits des placements	335 478 454.79	-136 563 767.44
Produits des avoirs bancaires	-134 304.02	-32 736.57
Produits d'intérêt des créances	283 902.84	393 931.32
Charges d'intérêt pour engagements	-1 246 422.94	-1 760 413.90
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-121 519.35	-443 579.45
Charges pour l'administration des placements	-27 413 884.00	-24 167 562.38
Total des autres charges et produits	-28 632 227.47	-26 010 360.98

Compte d'exploitation (III)

	2016 en CHF	2015 en CHF
Compte d'exploitation partiel pour placements individuels (PI)	0.00	0.00
Produits des placements individuels	2 494 291.39	2 262 329.27
Frais pour l'administration des placements PI	-442 405.41	-487 945.18
Résultat net des placements individuels	2 051 885.98	1 774 384.09
Frais d'administration PI	-403 268.22	-247 144.66
Rémunération du capital de prévoyance PI	-1 444 921.65	-2 346 851.10
Charges d'intérêt sur les réserves de contributions de l'employeur PI	-28 310.80	-27 419.65
Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance PI	-175 385.31	847 031.32
Autres produits	639 249.69	497 559.56
Produits de prestations fournies	461 885.44	313 773.21
Autres produits	177 364.25	183 786.35
Frais d'administration	-13 163 512.27	-12 434 682.23
Frais d'administration	-336 152.31	-327 936.62
Frais pour marketing et publicité	-303 333.40	-139 219.06
Activité des courtiers	-12 062 853.65	-11 696 098.55
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-444 385.35	-270 840.00
Autorités de surveillance	-16 787.56	-588.00
Excédent des produits/des charges avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	130 456 873.79	-349 087 597.28
+ Dissolution/- Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-130 456 873.79	349 087 597.28
Excédent des produits/des charges après constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00

Annexe aux comptes annuels

Bases et organisation	21
Nature de l'application du but	26
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	27
Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture	28
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	35
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	44
Exigences de l'autorité de surveillance	46
Autres informations relatives à la situation financière	46
Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	47
Rapport de l'organe de révision	48

Bases et organisations

Forme juridique et but

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par l'Union des Banques Cantonales suisses et Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie (dès septembre 2006 Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA) conformément aux art. 80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir aux salariés et salariées ainsi qu'aux employeurs une prévoyance obligatoire et facultative conformes à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. La Fondation peut conclure des contrats d'assurance pour toute ou partie des risques, de préférence avec Helvetia Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle (dénommé Helvetia ci-après). La Fondation doit toujours être la preneuse et la bénéficiaire d'assurance.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle
Fonds de garantie LPP

BS-0432
N° C1 11

Indication concernant les actes et règlements

Acte de fondation

Dispositions réglementaires générales

Dispositions réglementaires spécifiques

Règlement pour la liquidation partielle

Règlement des provisions

Règlement électoral

Règlement d'organisation

Règlement des placements

25.06.1973, dernière révision: 21.06.2012

Règlement de prévoyance, en tant que règlement cadre pour toutes les œuvres de prévoyance, révisé en dernier lieu au 01.01.2016

Plans de prévoyance individuels pour les œuvres de prévoyance affiliées

Circulaire du Conseil de fondation du 08.05.2014, en vigueur depuis le 01.01.2014

01.12.2009, dernière révision le 21.11.2013, en vigueur depuis le 01.01.2014. Dernière adaptation formelle le 31.12.2015 en suspens (nouvelle méthode de calcul de la provision pour pertes de conversion).

Séance du Conseil de fondation du 23.03.2015, en vigueur depuis le 01.04.2015

11.04.2016

01.06.2016

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia. La convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la Fondation et Helvetia règle les tâches,

les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Organe supérieur, conduite des affaires et droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation et les autres personnes autorisées à signer signent collectivement à deux.

Conseil de fondation	Représentants des employeurs Rolf Knechtli Président Oliver Gloor Membre Anthony Goldstein Membre Stefan Kehrli Membre Josef Nietlispach Membre Urs Saxer Membre Représentants des employés Claudia Breitenstein Vice-présidente Urs Christen Membre Beat Kempter Membre Alfred Schläpfer Membre Jürg Stalder Membre Anita Wegmann Membre Assesseurs sans droit de vote Hanspeter Hess Donald Desax Beat Müller René Raths
Commission de placement	Hendrik van der Bie Président Martin Flück Membre Herbert Joss Membre Stefan Kunzmann Membre
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta Directeur administratif Claude Schreiber Directeur administratif adjoint René Eggimann Responsable du service juridique Christoph Schneider Responsable du service juridique Swisscanto Daniela Ziegler Responsable finances Michael Maxelon Responsable du service à la clientèle Caroline Kresta Chef de team Banques Cantonales & Courtiers, service à la clientèle Caroline Loewert Chef de team Courtiers, service à la clientèle Salman Osoy Chef de team Banques Cantonales centre, service à la clientèle Ulrike Bühler Responsable Underwriting & Competence Center Gregor Konieczny Responsable vente et conseil Svenja Schmidt Directrice administrative Swisscanto Supra Fondation collective et Swisscanto Fondation de libre passage

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG, Bâle, Ernst Sutter
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle
Investment-Controlling	Complementa Investment-Controlling SA, St-Gall
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB), Bâle

Employeurs affiliés

	2016 Nombre	Evolution Nombre	2015 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	5 436	-116	5 552
Entrées	283	42	241
Sorties	-367	-10	-357
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	5 352	-84	5 436

Membres actifs et rentiers

Assurés actifs	2016 Nombre	Evolution Nombre	2015 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	48 293	-1 072	49 365
Entrées	11 413	1 666	9 747
Sorties	-9 347	778	-10 125
Mises à la retraite	-760	-66	-694
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	49 599	1 306	48 293

Le portefeuille d'assurés actifs a augmenté de 2.7%. Il est frappant de noter que la fréquence des mutations est toujours élevée; près de 23% du portefeuille à la fin de l'année était

constitué de nouvelles entrées, et les sorties au cours de l'exercice ont concerné environ 19% du portefeuille.

Bénéficiaires des rentes	2016 Nombre	Evolution Nombre	2015 Nombre
Rentes de vieillesse			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	4 585	358	4 227
Entrées	684	222	462
Sorties	-115	-11	-104
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	5 154	569	4 585
Rentes pour enfants de retraités			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	59	11	48
Ajustement de l'effectif à la fin de l'exercice précédent	1	1	0
Entrées	42	19	23
Sorties	-25	-13	-12
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	77	18	59
Rentes d'invalidités			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	1 435	-66	1 501
Entrées	138	41	97
Sorties	-161	2	-163
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	1 412	-23	1 435
Rentes pour enfants d'invalides			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	470	-54	524
Ajustement de l'effectif à la fin de l'exercice précédent	6	6	0
Entrées	72	-3	75
Sorties	-97	32	-129
Bénéficiaires de l'exercice sous revue	451	-19	470
Rentes de conjoints			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	771	42	729
Entrées	147	31	116
Sorties	-55	19	-74
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	863	92	771
Rentes d'orphelins			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	189	4	185
Ajustement de l'effectif à la fin de l'exercice précédent	2	2	0
Entrées	44	-2	46
Sorties	-42	0	-42
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	193	4	189
Total			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	7 509	295	7 214
Ajustement de l'effectif à la fin de l'exercice précédent	9	9	0
Entrées	1 127	308	819
Sorties	-495	29	-524
Bénéficiaires de rentes à la fin de l'exercice sous revue	8 150	641	7 509

Remarque à propos du tableau**«Bénéficiaires de rentes»**

L'ajustement du portefeuille initial en ce qui concerne les bénéficiaires d'une rente d'enfant de retraité, d'enfant d'invalidé ou d'orphelin s'est fait en raison d'une plus grande précision dans la saisie des jumeaux.

La croissance du portefeuille a été nettement plus forte durant l'exercice que l'année précédente. L'année précédente, le portefeuille avait augmenté de 4.1%, soit 295 bénéficiaires de rente supplémentaires; durant l'exercice, l'augmentation nette est de 641 bénéficiaires de rentes, soit 8.5%. Cette forte croissance concerne surtout les rentes de vieillesse.

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives aux plans de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Quelques œuvres de prévoyance disposent de placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les modalités y relatives à ce choix de placement sont régies par des dispositions contractuelles distinctes et réglemen-

Financement, méthode de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les employés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

taires de Swisscanto Fondation collective. Les œuvres de prévoyance avec des placements individuels peuvent disposer de leurs réserves de contribution de l'employeur en tant que réserves de fluctuation de valeur pour les placements individuels de la fortune.

Oeuvres de prévoyance avec gestion individuelle des placements ayant un	31.12.2016 Nombre	31.12.2015 Nombre
degré de couverture supérieur à 110%	9	9
degré de couverture compris entre 100% et 109,9%	6	6
degré de couverture compris entre 95% et 99,9%	0	0
Nombre total	15	15

Le degré de couverture se situe au niveau de l'œuvre de prévoyance (DCNOP) pour quelques œuvres de prévoyance. Les modalités pour ce faire sont basées sur les dispositions

contractuelles et réglementaires de Swisscanto Fondation collective.

Degré de couverture au niveau de l'œuvre de prévoyance (DCNOP)	31.12.2016 Nombre	31.12.2015 Nombre
Degré de couverture supérieur à 110%	2	2
Degré de couverture compris entre 100% et 109,9%	3	3
Degré de couverture compris entre 95% et 99,9%	0	1
Nombre total	5	6

Aucun des contrats de prévoyance avec un degré de couverture au niveau de l'œuvre de prévoyance ne présente de couverture insuffisante au 31.12.2016.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2014.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Les comptes annuels établissent les rapports effectifs de la situation de la fortune, des finances et des produits (true & faire value) selon la législation en vigueur et le Swiss GAAP RPC 26.

Principes d'évaluation

Liquidités

Instruments dérivés

Placements collectifs

Conversion des valeurs en monnaies étrangères

Créances

Comptes de régularisation actifs

Placements de capitaux pour les oeuvres de prévoyance

Valeur nominale

Valeur du marché

Valeur de cours

Cours à la date de clôture du bilan

Valeur nominale, déduction faite de la provision pour dépréciation

Valeur nominale

Cours/valeur marchande

Modifications des principes d'évaluation, de la tenue des comptes et des états financiers

La méthode de calcul des pertes dues au taux de conversion (réserves techniques) a été modifiée à la date du 31.12.2015. Voici les points essentiels de la nouvelle méthode (méthode de la liquidation): sont pris en compte dans le calcul tous les assurés actifs âgés de 58 ans ou plus (ancienne méthode: tous les assurés actifs devant atteindre l'âge de la retraite (65/64 ans) dans le courant des 5 années suivantes); les pertes de conversion sont calculées sur la base des avoirs de vieillesse acquis à la date de clôture du bilan et de l'âge atteint à cette date, comme si tous les

assurés actifs partaient en retraite à la date de clôture du bilan (ancienne méthode: extrapolation de l'avoir de vieillesse à l'âge de 65/64 ans et calcul des pertes de conversion à l'âge de 65/64 ans à l'aide de diverses hypothèses concernant l'évolution des facteurs d'influence déterminants). Le point important est que la nouvelle méthode ne nécessite pas d'hypothèses incertaines concernant l'avenir et ne se fonde que sur les montants et paramètres actuariels actuellement en vigueur.

Il n'y a eu aucune modification des principes au cours de l'exercice 2016.

Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation reprend complètement à sa charge le risque longévité (rentes de vieillesse, de survivants, d'enfants de retraités et d'orphelins). Pour la couverture des risques techniques d'assurance (décès avant l'âge terme, invalidité, compensation du renchérissement), la Fondation a conclu un contrat d'assurance vie-collective, dont elle est la preneuse d'assurance et la bénéficiaire.

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, pour les rentes d'invalidités ainsi que les rente de survivants avant l'âge terme s'élève au total à CHF 513 850 000 (année précédente CHF 503 400 000).

Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2016 en CHF	2015 en CHF
Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente	4 768 425 728	4 564 913 590
Cotisations d'épargne	338 171 598	317 100 437
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	690 603 861	483 999 198
Primes d'épargne des assurés invalides	10 709 580	10 815 093
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-495 815 068	-522 788 872
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	-20 353 680	-22 161 135
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-234 144 155	-214 196 457
Taux d'intérêt du capital de prévoyance (ordinaire)	119 688 481	150 743 875
Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue	5 177 286 344	4 768 425 728
Taux d'intérêt de l'avoir de vieillesse, part LPP (ordinaire)	2.50%	3.50%
Taux d'intérêt de l'avoir de vieillesse, part subrogatoire (ordinaire)	2.50%	3.50%

La détermination du taux d'intérêt appliqué pour la rémunération des avoirs de vieillesse se fonde sur le nouvel article 7.3 du règlement de prévoyance. Le Conseil de fondation tient compte à cet égard des possibilités financières de la Fondation ainsi que du taux technique applicable en moyenne à long terme.

Au 31.12.2016, le taux technique moyen des 10 dernières années était d'environ 3%; la rémunération moyenne des avoirs de vieillesse au cours des 10 dernières années a été quant à elle de 2.3%. Si le taux technique est abaissé à 2.5% au 01.01.2017 et se maintient à 2.5% ces prochaines années, cela aura pour conséquence que le taux technique moyen passera en-dessous de 3% et ne cessera de baisser par la suite. Une rémunération attrayante des avoirs de vieillesse reste possible ces prochaines années jusqu'à ce que la condition d'un «taux technique moyen égal à la rémunération moyenne des avoirs de vieillesse» soit remplie.

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2016 en CHF	31.12.2015 en CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	2 978 089 427	2 791 999 601
Taux minimal LPP*	1.25%	1.75%

*Dans le compte témoin, les avoirs de vieillesse selon la LPP sont calculés avec le taux d'intérêt réglementaire de 2.5% (année précédente: 3.5%).

Evolution du capital de couverture des rentiers

	31.12.2016 en CHF	31.12.2015 en CHF
Etat au 01.01.	1 019 658 346	907 884 196
+ Augmentation/- diminution	168 149 055	111 774 150
Etat au 31.12	1 187 807 401	1 019 658 346

La réserve mathématique nécessaire pour les rentes de vieillesse et de survivants, gérées de manière autonome depuis le 01.01.2014, ainsi que pour les rentes pour enfants de retraités et les rentes d'orphelins a augmenté en valeur nette de

CHF 168 149 055 pendant l'exercice 2016, passant de CHF 1 019 658 346 à CHF 1 187 807 401, en raison de la croissance du portefeuille.

Récapitulation, évolution et explication des réserves techniques

	31.12.2016 en CHF	31.12.2015 en CHF
Réserves techniques pour pertes dues au taux de conversion	113 010 679	103 415 350
Réserves techniques pour augmentation de l'espérance de vie	59 308 504	45 818 332
Réserves techniques pour la baisse du taux technique	57 130 299	49 358 695
Réserves techniques totales	229 449 482	198 592 377

Réserves techniques: explications

Les réserves techniques se fondent sur le règlement des réserves, incluant l'ajustement le 31.12.2015 de la méthode de calcul de la provision pour pertes dues au taux de conversion. La nouvelle méthode est plus factuelle, fondée exclusive-

ment sur les bases actuarielles actuellement en vigueur, et ne dépend pas d'hypothèses concernant l'évolution future de ces bases.

Résultat de la dernière expertise actuarielle au 31.12.2016

L'expertise actuarielle au 31.12.2016 reprend aussi des résultats importants de l'expertise actuarielle détaillée au 31.12.2015, qui n'a été réalisée qu'à l'été 2016.

Alors que le portefeuille d'oeuvres de prévoyance affiliées a encore légèrement diminué (de 1.5%, soit 84 oeuvres de prévoyance), le portefeuille d'assurés actifs a augmenté pour la première fois depuis plusieurs années. La hausse est de 1'306 assurés, soit 2.7%.

Le portefeuille de rentiers a augmenté de 8.5%, soit nettement plus que l'année précédente. La croissance est particulièrement marquée (11% environ) dans le portefeuille partiel des rentes de vieillesse et des rentes de vieillesse de survivants géré de manière autonome.

La tendance à la baisse pour les rentes d'invalidité et les rentes pour enfants d'invalidité s'est poursuivie, quoique dans une moindre mesure. La diminution nette est de 23, soit 1.6%, pour les rentes d'invalidité et de 19, soit 4%, pour les rentes pour enfants d'invalidité.

Les statistiques des rentiers au 31.12.2016 révèlent également que la majeure partie des nouvelles rentes de conjoint viennent en remplacement d'anciennes rentes de vieillesse. On peut conclure de ces constatations globales que l'évolution du risque dans le portefeuille partiel des assurés actifs a été de nouveau positive. L'expert procédera à l'analyse détaillée du résultat du risque 2016 dans le cadre de l'expertise générale au 2^e semestre 2017.

Le rapport entre rentiers et personnes actives concernant les rentes de vieillesse et les rentes de conjoint s'est réduit pendant l'année de 9 pour 1 (31.12.2015) à 8 pour 1 (31.12.2016). Durant la même période, le rapport des capitaux de prévoyance (avoirs de vieillesse des assurés actifs par rapport au capital de prévoyance pour les rentes de vieillesse et les rentes de conjoint en cours) a diminué de 4.7 pour 1 (31.12.2015) à environ 4.4 pour 1 (31.12.2016). La structure du portefeuille a donc évolué comme prévu pendant l'exercice. La situation du cash-flow net reste positive. Pour que cela se maintienne, la Fondation doit continuer à croître de manière durable. La capacité de risque structurelle de la Fondation est toujours bonne.

La situation de couverture s'est à nouveau améliorée durant l'exercice, ce qui est réjouissant, et cela malgré des acquisitions supérieures à la moyenne à de nouveaux capitaux de prévoyance. La situation du cash-flow net s'est aussi nettement améliorée. Autrement dit, la capacité de risque technique de la Fondation s'est elle aussi à nouveau améliorée. Le déficit de la réserve pour fluctuations de valeur a pu être réduit de 69% environ à 59% environ en l'espace d'une année.

À partir des projections du portefeuille réalisées durant l'exercice ainsi que d'autres analyses et modélisations, les bases ont été posées pour des décisions importantes du Conseil de fondation: baisse du taux technique de 3% à 2.5% au 01.01.2017, baisse progressive du taux de conversion dans le régime surobligatoire de 6.4% à 6.0% en 2021. La décision d'introduire au 01.01.2017 les nouvelles bases de calcul actuarielles LPP 2015 a également été prise durant l'exercice.

L'introduction des nouvelles bases de calcul LPP

2015 entraîne les modifications suivantes des principaux chiffres-clés actuariels de la Fondation:

	Postes du bilan pour les anciennes bases (31.12.2016) en CHF	Postes du bilan pour les nouvelles bases (01.01.2017) en CHF	Augmentation/diminution en CHF
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1 187 807 401	1 219 196 776	31 389 375
Provision pour pertes de conversion (actifs)	113 010 679	125 083 228	12 072 549
Provision pour longévité (rentiers)	59 308 504	30 437 612	-28 870 892
Provision pour baisse du taux d'intérêt (rentiers)	57 130 299	59 905 789	2 775 490
Total des capitaux de prévoyance nécessaires (CP)	6 473 246 336	6 490 612 858	17 366 522
Total de la fortune de prévoyance (FP)	6 877 015 639	6 877 015 639	-
Excédent de couverture	403 769 303	386 402 781	-17 366 522
Degré de couverture	106.2%	106.0%	-0.2%

Le changement de base a pour effet une baisse nette de 0.2 point de pourcentage du degré de couverture. Les frais supplémentaires pour la réserve mathématique pour rentes sont couverts en grande partie par la dissolution partielle de la

provision pour longévité. Les autres frais supplémentaires résultent de l'augmentation nécessaire de la provision pour pertes de conversion.

La baisse du taux technique de 3% à 2.5% entraîne les modifications suivantes des principaux postes du bilan:

	Postes du bilan avec un taux technique de 3% (01.01.2017) en CHF	Postes du bilan avec un taux technique de 2.5% (01.01.2017) en CHF	Augmentation/diminution en CHF
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1 219 196 776	1 279 047 581	59 850 805
Provision pour pertes de conversion (actifs)	125 083 228	150 072 017	24 988 789
Provision pour longévité (rentiers)	30 437 612	31 934 398	1 496 786
Provision pour baisse du taux d'intérêt (rentiers)	59 905 789	-	-59 905 789
Total des capitaux de prévoyance nécessaires (CP)	6 490 612 858	6 517 043 449	26 430 591
Total de la fortune de prévoyance (FP)	6 877 015 639	6 877 015 639	-
Excédent de couverture	386 402 781	359 972 190	-26 430 591
Degré de couverture	106.0%	105.5%	-0.5%

La baisse du taux d'intérêt de 3% à 2.5% entraîne une baisse de 0.5 point de pourcentage du degré de couverture. Les frais supplémentaires pour la réserve mathématique pour rentes sont couverts presque intégralement par la dissolution de la provision pour baisse du taux d'intérêt. La provision pour pertes de conversion enregistre des frais supplémentaires sensibles.

Il convient de noter que la provision de CHF 150'072'017 calculée se fonde sur un taux de conversion de 6.0% dans le régime subobligatoire, qui ne sera cependant en vigueur qu'à partir de 2021. Si l'on faisait le calcul avec le taux de conversion de 6.4% encore en vigueur actuellement dans le régime subobligatoire, il en résulterait une provision de plus de CHF 200 mio. Cela n'aurait toutefois guère de sens alors que la

baisse du taux de conversion surobligatoire a déjà été décidée et dans le contexte de la prochaine révision – qui n'est sans doute pas la dernière - de la prévoyance vieillesse en Suisse. Une décision fixant définitivement cette provision pour 2017 peut encore être prise dans le courant de l'année 2017.

Autres mesures

Aucune autre mesure immédiate ne s'impose. Une analyse systématique du développement prévu du portefeuille (actifs et rentiers) sera bientôt soumise à discussion au sein du Conseil de fondation, qui en déduira éventuellement des remarques concernant la conception future de la politique d'underwriting et de constitution de provisions.

L'expert en prévoyance professionnelle peut ainsi attester au 31.12.2016 que

- la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements (article 52e al. 1 let. a LPP);
- il n'existe pas de lacunes de financement systématiques;
- l'évaluation des engagements actuariels est conforme aux principes et aux directives que l'expert en prévoyance professionnelle est tenu de respecter.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases techniques

LPP 2010 comme bases comptables techniques d'assurance et taux technique de 3%.

Fonds libres des œuvres de prévoyance

Les positions suivantes au niveau de l'œuvre de prévoyance individuelle figurent au bilan en tant que Fonds libres des œuvres de prévoyance pour ce qui est du niveau de la Fondation:

Composition des Fonds libres des œuvres de prévoyance	31.12.2016 en CHF	31.12.2015 en CHF
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	9 922 548	9 289 234
Fonds libres provenant de mesures spéciales antérieures	10 132 412	12 024 468
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	9 698 348	10 857 066
Excédents individuels et produits des œuvres de prévoyance affiliées	246 964	42 564 185
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance	30 000 271	74 734 953

Le compte de régularisation passif constitué à la charge des résultats des années précédentes pour la distribution du produit supplémentaire décidée (rémunération supplémentaire du capital de prévoyance) a été crédité l'année précédente pour l'essentiel aux excédents et produits individuels des œuvres de prévoyance affiliées. Durant l'exercice, il a été crédité majoritairement aux divers avoirs de vieillesse.

Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	6 396 549	4 666 635
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	674 584	674 584
Fonds libres provenant de mesures spéciales antérieures	129 850	129 850
Réserves pour fluctuation de valeurs des œuvres de prévoyance affiliées	2 937 172	3 851 898
Excédent de produits/charges des œuvres de prévoyance affiliées	10 726 901	10 447 616
Fonds libres des œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune	20 865 056	19 770 583
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance	50 865 328	94 505 535

Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Les dispositions réglementaires de la Fondation Swisscanto prévoient qu'en cas d'insuffisance de couverture, l'employeur peut fournir des contributions dans les réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation. Au 31.12.2016 il n'y a pas de réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation (montant total à la fin l'année précédente CHF 0).

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2016 en CHF	31.12.2015 en CHF
Actifs au bilan	7 413 428 841	6 721 878 519
Placements de la fortune pour œuvres de prévoyance	-93 905 084	-101 636 489
Actifs DCNOP	-85 731 796	-81 064 057
Obligations et comptes de régularisation	-255 986 802	-269 598 965
Réserves de contributions de l'employeur	-100 873 970	-90 394 927
Créances/engagements des placements individuels de la fortune	84 450	130 356
Fortune de prévoyance disponible	6 877 015 639	6 179 314 437
Capital de prévoyance des assurés actifs	5 177 286 344	4 768 425 728
Capital de prévoyance des retraités	1 187 807 401	1 019 658 346
Réserves techniques de la fondation	229 449 482	198 592 377
Fonds libres des œuvres de prévoyance	50 865 328	94 505 535
Capitaux de prévoyance, réserves techniques de la fondation et fonds libres des œuvres de prévoyance	6 645 408 555	6 081 181 987
Capitaux de prévoyance, fonds libres et réserves de contributions de l'employeur des placements individuels de la fortune		
Capital de prévoyance des assurés actifs placements individuels de la fortune	-70 385 836	-79 986 119
Capital de prévoyance des assurés actifs DCNOP	-78 341 584	-75 340 123
Fonds libres des œuvres de prévoyance	-20 865 056	-19 770 583
Réserves de contributions de l'employeur	-2 569 743	-1 749 432
Capitaux de prévoyance, réserves techniques de la fondation et fonds libres des œuvres de prévoyance	6 473 246 336	5 904 335 730
Degré de couverture	106.2%	104.7%

Degré de couverture

Pour l'année de référence 2016 le degré de couverture est de 105.8% (104.3% l'année précédente) en tenant compte des actifs et passifs non consolidés des contrats d'assurance.

Le degré de couverture indiqué n'est valable que pour la partie des fonds de prévoyance investis dans les placements collectifs.

A relever que 15 œuvres de prévoyance pratiquent le placement individuel et 5 autres bénéficient du degré de couverture au niveau de l'œuvre de prévoyance (DCNOP). Aucune des œuvres de prévoyance avec un degré de couverture au niveau de l'œuvre de prévoyance ne présente au 31.12.2016 une couverture insuffisante. Les œuvres de prévoyance sont informées individuellement de leur situation par rapport à leur degré de couverture et des éventuelles mesures à prendre.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, conseiller et manager en placements, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de la Fondation collective Swisscanto est réglée dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction, aux gestionnaires de portefeuille, aux gestionnaires Overlay ainsi qu'au contrôleur des investissements.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement et définit l'organisation relative aux placements. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements, la gestion Overlay ainsi que le contrôle des investissements.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application, de la mise en œuvre du rajustement de la stratégie de placement ainsi que la gestion Overlay.

Les banques depositaires sont la Banque cantonale de Zurich, Credit Suisse et M.M. Warburg. Le dépositaire central est la Banque cantonale de Zurich qui met régulièrement à disposition un rapport.

La gestion Overlay est mise en place avec la Banque Cantonale de Zurich. L'évaluation de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par les achats et les ventes des instruments dérivés réalisés par le Overlay-Portfolio, par la défense des devises de même que celle de certaines catégories de placement. Les tâches, les responsabilités sont réglées dans le contrat de gestion de fortune du 11.12.2013 passé avec la Banque Cantonale de Zurich. Il existe en plus un Advisory avec Finreon AG depuis le 02.12.13 pour la défense des catégories de placement.

Complementa Investment Controlling AG est responsable du Controlling des investissements. Cette entreprise consolide la fortune placée, contrôle la conformité légale ainsi que le respect des directives de placement, la mise en pratique de la gestion Overlay et rapporte les résultats des placements consolidés et de surveillance à la Commission de placement. Ces tâches sont réglées dans le contrat de mandataire du 27.08.2010.

La direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement et au gestionnaire Overlay. Elle effectue en outre les transactions de Rebalancing pour les catégories de placement qui ne sont pas pilotées par la gestion Overlay.

Les principaux gestionnaires d'actifs sont la Banque cantonale de Zurich (surveillance: FINMA) et Credit Suisse (surveillance: FINMA).

A part des liquidités (y compris des placements à terme fixe) et des instruments dérivés pour le Overlay-Management, la Fondation détient exclusivement des placements collectifs en capitaux.

Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions

Les institutions chargées du placement de la fortune attestent qu'elles n'ont obtenu aucune indemnité au sens de la jurisprudence établie par une Cour fédérale pour des tâches non convenues auparavant.

Mise en œuvre de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse

Il n'existe que des placements collectifs ne permettant pas l'exercice de droits de vote.

Extension des possibilités de placement (art. 50 al. 4 OPP 2) avec exposé concluant du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50 al. 1-3 OPP 2)

Selon l'art. 50 al. 4 OPP 2, une extension des possibilités de placement de l'institution de prévoyance sur la base de son règlement de placement est possible si l'institution de prévoyance prouve de façon concluante dans l'annexe au bilan annuel qu'elle respecte les paragraphes 1 à 3 du même article.

L'art. 9 al. 5 du règlement de placement de Swisscanto Fondation collective du 1^{er} juin 2016 permet des extensions des possibilités de placement. La stratégie de placement définie dans le règlement de placement prévoit une fourchette supérieure de 18% pour les placements alternatifs, et c'est pour-

quoi le règlement de placement est qualifié d'étendu dans ce domaine. Au 31 décembre 2016, les placements alternatifs représentaient 13.3% de l'ensemble des placements de capitaux. La limitation de 15% selon l'art. 55 OPP 2 est respectée.

Les placements alternatifs effectués dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de placement sont sélectionnés et surveillés avec soin, leur sélection et leur surveillance se font en partie avec l'aide de conseillers externes. La contribution positive des placements alternatifs à la réalisation des objectifs de rendements et à une répartition adéquate des risques soutient la réalisation du but de la prévoyance. Nous satisfaisons ainsi aux critères pour l'application de l'article sur l'extension des possibilités de placement.

Objectif fixé et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Objectif fixé de la réserve pour fluctuation de valeurs	31.12.2016 en CHF	31.12.2015 en CHF
Capital techniquement nécessaire	6 594 543 227	5 986 676 451
dont 15% en tant que Réserve de fluctuation de valeurs (objectif)	989 181 484	898 001 468

Réserve de fluctuation de valeurs	2016 en CHF	2015 en CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 1.1.	280 702 641	629 790 238
Attribution à charge/dissolution en faveur du compte d'exploitation	130 456 874	-349 087 597
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	411 159 514	280 702 641

Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation de valeurs	989 181 484	898 001 468
Déficit de la réserve pour fluctuation de valeurs	578 021 970	617 298 827

Présentation du placement de la fortune selon les catégories de placements

(P.c. = Placements collectifs)							
	Stratégie %	Marge de fluctuation Min. % Max. %		Valeur du marché selon bilan en CHF	Exposition économique des dérivés en CHF	Exposition économique des placements de la fortune en CHF	Part en %
Liquidités stratégiques/ Dépôts à terme fixe	2.0	0.0	28.0	119 661 798	97 858 910	217 520 708	3.1
P.c. Obligations CHF	24.0	21.0	27.0	1 794 100 875	35 828 186	1 829 929 061	25.9
P.c. Obligations en monnaies étrangères	5.0	3.0	7.0	337 764 450	16 379 759	354 144 208	5.0
P.c. Obligations High Yield	5.0	3.0	7.0	363 168 592	0	363 168 592	5.1
P.c. Obligations marchés émergents	5.0	3.0	7.0	353 985 788	0	353 985 788	5.0
P.c. Obligations	39.0	30.0	48.0	2 849 019 705	52 207 945	2 901 227 650	41.1
P.c. Actions suisses	8.0	6.0	10.0	609 511 516	-45 185 489	564 326 027	8.0
P.c. Actions monde	17.0	14.0	20.0	1 239 018 163	-73 077 753	1 165 940 410	16.5
P.c. Actions marchés émergents	6.0	4.0	8.0	450 202 792	-29 928 145	420 274 647	5.9
P.c. Actions	31.0	24.0¹	35.0	2 298 732 470	-148 191 386	2 150 541 084	30.4
P.c. Immeubles	12.0	10.0	14.0	824 348 996	0	824 348 996	11.7
P.c. Insurance Linked Securities	4.0	2.0	6.0	274 538 300	3 970 242	278 508 542	3.9
P.c. Hedge Funds	6.0	3.0	8.0	404 647 883	1 135 615	405 783 499	5.7
P.c. Infrastructures	3.0	0.0	5.0	75 846 338	0	75 846 338	1.1
P.c. Matières premières	3.0	1.0	5.0	220 104 460	-6 981 326	213 123 134	3.0
P.c. Placements alternatifs	16.0	6.0	18.0	975 136 981	-1 875 468	973 261 513	13.8
Total placements de capitaux de la fondation	100.0			7 066 899 950		7 066 899 950	100.0
P.c. Obligations CHF				24 018 729		24 018 729	25.6
P.c. Obligations en monnaies étrangères				11 535 044		11 535 044	12.3
P.c. Actions suisses				22 538 262		22 538 262	24.0
P.c. Actions étrangères				14 581 684		14 581 684	15.5
P.c. Immeubles				18 507 804		18 507 804	19.7
P.c. Matières premières				310 925		310 925	0.3
Liquidités/ Créances				2 412 636		2 412 636	2.6
Placements de la fortune pour œuvres de prévoyance				93 905 084		93 905 084	100.0
Liquidités opérationnelles				157 776 700			
Créances				26 120 888			
Avoirs auprès des employeurs				20 115 081			
Compte de régularisation actif				48 611 138			
Autres actifs				252 623 807			
Somme de bilan				7 413 428 841			

¹ La fourchette inférieure de la quote-part d'actions de 24.0% est réduite à 9.0% en cas de couverture maximale (risk overlay).

Placements de capitaux pour des œuvres de prévoyance

Quelques œuvres de prévoyance ont des placements de capitaux individuels («placements individuels»). Leurs modalités s'appuient sur les dispositions réglementaires et contractuelles séparées de Swisscanto Fondation collective. C'est pourquoi ils ne sont pas pris en compte dans la stratégie de placement de capitaux de la Fondation, et leur stratégie ainsi que leurs fourchettes de placement ne peuvent pas être exposées séparément.

À l'exception d'une œuvre de prévoyance, toutes les œuvres de prévoyance avec des placements de capitaux individuels sont investies exclusivement dans des groupes de placement de la fondation de placement Swisscanto Avant qui respectent les règles de placement de l'OPP 2.

Il s'agit des trois groupes de placement suivants:

- Swisscanto FP Avant LPP portefeuille 10 P (valeur: 19225263)
- Swisscanto FP Avant LPP portefeuille 25 P (valeur: 19225265)
- Swisscanto FP Avant LPP portefeuille 45 P (valeur: 19225268)

Liquidités opérationnelles

Les «liquidités opérationnelles» contiennent majoritairement des bonifications de vieillesse reçues arrivant à échéance à la fin de l'année ainsi que des paiements pour des affiliations à la Fondation collective l'année suivante.

Analyse des catégories du portefeuille selon art. 55 OPP2

Article	Catégorie	Valeur en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur déterminante selon art. 55 OPP2	en % de la fortune totale	Limites OPP2
55a	Créances des capitaux immobilisés, y.c. liquidités	3 289 504 054	151 903 137	3 441 407 191	46.4	100.0
	Titres de gage immobilier et cédules hypothécaires	0	0	0	0.0	50.0
55b	Actions	2 303 249 815	-144 921 811	2 158 328 004	29.1	50.0
55c	Immeubles	828 272 796	0	828 272 796	11.2	30.0
	Suisse	721 045 488	0	721 045 488	9.7	
	Étranger	107 227 308	0	107 227 308	1.4	10.0
55d	Placements alternatifs	992 402 177	-6 981 326	985 420 851	13.3	15.0
	Total des actifs selon bilan	7 413 428 841				
55e	Positions en monnaies étrangères sans garantie	2 933 966 834	-915 878 949	2 018 087 885	27.2	30.0

L'utilisation de groupes de placement considérés comme des placements collectifs diversifiés selon l'art. 53 al. 2 OPP 2 ga-

rantit que les limites par débiteur selon l'art. 54a OPP 2 sont respectées.

Instruments dérivés courants (ouverts)

Les instruments dérivés seront mis en place dans le cadre du Management-Overlay par le biais de la Banque cantonale de Zürich. La pondération de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par les achats et les ventes des instruments dérivés réalisés par le Overlay-Portfolio, par la défense des devises de même que celle de certaines catégories de placement. Les positions des dérivés doivent être en tout temps totalement couvertes par les placements de base. Un effet de levier (engagements plus élevés que les liquidités disponibles)

et les ventes à découvert sont interdits. Les dispositions de l'art. 56a de l'OPP 2 et les recommandations en la matière de l'OFAS en ce qui concerne l'engagement des instruments dérivés sont à respecter par le gestionnaire de fortune.

L'utilisation des instruments dérivés est réglementée par le mandat de gestion de fortune de la Banque cantonale de Zürich du 11.12.2013.

Instruments dérivés courants (ouverts):

Opérations à terme sur devises

Les opérations à terme sur devises sont couvertes en totalité par les placements de base. Au 31.12.2016, les opérations suivantes (échéance janvier 2017) subsistent, avec une valeur

marchande de CHF 8 398 400 (année précédente: CHF -10 320 648):

Effets sur l'engagement des opérations à terme sur devises

en CHF	Valeur marchande	Augmente l'engagement	Réduit l'engagement
CHF	8 398 400	924 277 349	
Monnaies étrangères			-915 878 949

Répartition en catégories de placement

Répartition en catégories de placement	Valeur marchande en CHF
Obligations en monnaies étrangères	3 292 542
Hedge Funds	1 135 615
Insurance Linked Securities	3 970 242
Total	8 398 400

La valeur marchande des opérations à terme sur devises figure au bilan sous la rubrique «Liquidités stratégiques».

Instruments dérivés courants (ouverts): Futures

Les contrats Futures sont couverts en totalité par les place-

ments de base. Au 31.12.2016, les contrats Futures ouverts sont les suivants (échéance 1^{er} trimestre 2017):

Effets sur l'engagement des contrats Futures

Catégorie de placement	en CHF		
	Valeur marchande	Augmente (+) / réduit (-) l'engagement	Liquidité requise
Obligations en monnaies étrangères	0	13 087 216	12 499 957
Actions suisses	0	-45 185 489	0
Actions étrangères	0	-73 077 753	0
Actions Emerging Markets	0	-29 928 145	0
Matières premières	0	-6 981 326	0
Total	0	-142 085 496	12 499 957

Le résultat des contrats Futures est indiqué à la position «Produit Overlay».

Dérivés en cours: Swaps de taux d'intérêt

La valeur marchande des swaps de taux d'intérêt en cours s'élevait durant l'exercice à CHF 134'157 (année précédente CHF 0).

Effets sur l'engagement des Swaps	en CHF		
	Valeur marchande	Augmente l'engagement	Réduit l'engagement
Obligations CHF	134 157	35 828 186	
Liquidités			-35 700 000

La valeur marchande des Swaps de taux d'intérêt figure au bilan sous la rubrique «Liquidités stratégiques».

Promesses de capitaux en cours

Il existe au 31 décembre 2016 des engagements contractuels d'investissement envers:

- Credit Suisse Fondation de placement, Zurich, à hauteur de CHF 107 mio
- Credit Suisse Fondation de placement 2^e pilier, Zurich, à hauteur de CHF 27.5 mio
- Mercer Private Investment Partners IV, Luxembourg, à hauteur de EUR 124.25 mio
- AFIAA Fondation suisse d'investissement immobilier à l'étranger, Zurich, à hauteur de CHF 15 mio
- Fondation de placement d'UBS pour la prévoyance du personnel, Zurich, à hauteur de CHF 175 mio
- Swisscanto Fondations de placement, Zurich, à hauteur de CHF 100 mio

Valeur marchande et partenaires contractuels des titres sous Securities Lending

La Fondation détient exclusivement des parts de placements collectifs et ne pratique pas elle-même de securities lending. Il n'est pas possible de statuer sur un securities lending éventuel dans les placements collectifs.

Le prêt de titres en vue d'améliorer le rendement n'est autorisé qu'à l'intérieur de placements collectifs et en respectant les prescriptions de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution. Sinon, le Securities Lending n'est pas autorisé.

Explications du résultat net du placement de la fortune

Les rendements de la fortune sont constamment surveillés par le contrôleur d'investissement et comparés avec la performance du Benchmark. Le calcul de la performance s'effectue selon la méthode TWR (Time-Weighted Return) et conformé-

ment à la systématique de la stratégie de placement représentée.

Les valeurs de performance suivantes sont déterminées de cette manière:

	Résultat net en CHF		Performance %	
	2016	2015	2016	2015
Liquidités stratégiques	0	18 566	n/a	n/a
Obligations CHF	31 393 195	42 531 289	1.62	1.84
Obligations en monnaies étrangères	7 576 689	252 806	2.20	0.00
Obligations High Yield	38 271 405	-6 845 030	11.29	-2.36
Obligations marchés émergents	27 118 677	-46 118 510	8.17	-14.13
Actions suisses	6 436 341	20 838 178	1.08	4.38
Actions étrangères (sans Marchés émergents)	80 729 251	-12 691 796	7.11	-0.87
Actions Marchés émergents	62 052 462	-55 260 130	15.49	-14.15
Immeubles	46 803 309	46 189 228	5.73	6.15
Insurance Linked Securities	13 678 702	8 125 059	4.43	3.34
Hedge Funds	3 103 800	12 037 169	-2.37	0.54
Infrastructures	1 203 244	0	2.80	n/a
Matières premières	24 013 032	-87 028 696	11.74	-29.46
Produit Overlay	-6 901 652	-58 611 902	n/a	n/a
Total placements	335 478 455	-136 563 767	4.76	-2.48
Produits des avoirs bancaires	-134 304	-32 737		
Produits d'intérêt des créances	283 903	393 931		
Charges d'intérêt pour engagements	-1 246 423	-1 760 414		
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-121 519	-443 579		
Charges pour l'administration des placements	-27 413 884	-24 167 562		
Total autres charges et produits	-28 632 227	-26 010 361		
Résultat net des placements	306 846 227	-162 574 128		

Explications relatives aux frais de gestion de la fortune

L'attestation et la détermination des frais de gestion de la fortune sont effectuées selon la directive CHS PP W-02/2013

- La somme de tous les frais pour les placements collectifs s'élève à CHF 25 603 185 pour l'année sous revue (année précédente: CHF 22 688 344).
- Dans le compte d'exploitation, le total des frais de gestion de la fortune correspond au 0.39% des placements de la fortune (année précédente: 0.38%), selon la transparence en matière de frais.
- Le taux de transparence en matière de frais est de 96.85% pour l'année sous revue (année précédente 96.59%).

Placements collectifs non transparents:

- ISIN CH0323362589, CSA 2 Multi-Manager Real Estate Global M, prestataire Credit Suisse fondation de placements, parts: 22 500, valeur marchande: CHF 22 500 000
- ISIN XD0336582990, Field Street Offshore Fund LTD-A-SUB1-1608, prestataire Field Street, parts: 15 069.36, valeur marchande: CHF 15 411 158
- ISIN KYG494041414, Iris Dynamic SPC Segregated PF-USD-I-50, prestataire IRIS Dynamic, parts: 52 118.26, valeur marchande: CHF 54 689 817
- ISIN XD0336297433, Laurion Capital LTD-A-USD-S1608, prestataire Laurion Cap, parts: 15 069.71, valeur marchande: CHF 15 311 352
- ISIN XD0342835648, Libremax Offshore Fund LTD-A-G-S13, prestataire LibreMax Offshore, parts: 14 064.62, valeur marchande: CHF 14 591 350
- ISIN XD0339582179, LMR Alpha Rates Trading Fund LTD-1-USD-S8, prestataire LMR Alpha Rt, parts: 150 000, valeur marchande: CHF 15 245 250
- ISIN XD0339328797, PGIM Fixed Income US Liq relative Value Fund I-A-USD-T3, prestataire Pgi Fix Inc, parts: 10 000, valeur marchande: CHF 10 245 174
- ISIN 4079352, Prepay 100% AFIAA Immeubles étrangers CHF, prestataire AFIAA Fondation d'investissement immobilier à l'étranger, parts: 35 000 000, valeur marchande: CHF 35 000 000
- ISIN XD0338913847, Tenor Opportunity Fund LTD-BB-USD-010816-RES, prestataire Tenor Opp, parts: 15 070, valeur marchande: CHF 15 438 619
- ISIN XD0323729968, Tilden Park Offshore Liquid Mortgage Fund LTD-USD, prestataire Tilden Park Off, parts: 16 074.63, valeur marchande: CHF 16 621 759
- ISIN LU1344916983, Mercer Private Investment Partners IV SICAV-SIF Sub-Fund INFRA EUR Class D, prestataire Mercer Private Investment Partners IV, parts: 15 750 000, valeur marchande: CHF 16 884 000

Explications sur les placements auprès de l'employeur et sur les réserves de contributions de l'employeur

Placements auprès de l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés d'un montant de CHF 20 115 081.44 (année précédente: 21 545 136.26) sont constitués par les dépôts de primes. L'intérêt moratoire en 2016 est de 5.0% (année précédente: 5%).

Les primes de risque et de coûts sont toujours exigibles au 31.01., respectivement 30 jours après l'adhésion de l'œuvre

de prévoyance. Les primes d'épargne sont exigibles pour leur part au 31.12. La Fondation contrôle le paiement à terme échu des primes et prend les mesures adéquates en cas de retard de paiement.

Les pertes éventuelles de la Fondation sur les primes sont supportées par elle-même après déduction du montant pris en charge par le Fonds de garantie.

Réserve de contributions de l'employeur	2016 en CHF	2015 en CHF
Etat au début de la période	90 394 927	92 512 788
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	17 423 192	9 007 272
Apports de nouveaux contrats	3 983 430	556 649
Prestations résultant de résiliations de contrats	-587 987	-1 423 632
Utilisation pour le paiement des primes	-10 283 742	-10 338 715
Utilisation pour primes uniques*	-205 681	-390 434
Intérêt	149 830	470 999
Etat à la fin de la période	100 873 969	90 394 927

* L'utilisation en tant que primes uniques n'est possible que sur présentation d'une décision explicite de l'accord des autorités fiscales compétentes ou en cas de liquidation.

Les réserves de contributions de l'employeur ont été rémunérées avec un intérêt de 0.125% (année précédente 0,5%).

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux créances	31.12.2016 en CHF	31.12.2015 en CHF
Impôt anticipé	15 922 553	11 782 772
Autres créances	10 198 335	6 031 498
	26 120 888	17 814 270

Les autres créances se composent majoritairement de créances en compte courant pour les primes provenant de la réassurance vis-à-vis d'Helvetia.

Explications relatives au compte actif de régularisation	31.12.2016 en CHF	31.12.2015 en CHF
Prestations payées d'avance	24 877 068	26 588 882
Part d'excédents	23 600 000	26 500 000
Autres comptes de régularisation	134 070	100 000
	48 611 138	53 188 882

Explications relatives au compte de régularisation passif	31.12.2016 en CHF	31.12.2015 en CHF
Prestations d'entrée en suspens	182 309 791	192 746 391
Primes payées d'avance	17 570 762	19 514 500
Frais d'administration des placements	455 924	0
Versement d'excédent	100 000	400 000
Autres comptes de régularisation	2 562 343	399 499
	202 998 819	213 060 390

Explications relatives aux produits d'assurance	2016 en CHF	2015 en CHF
Prestations d'assurance	39 751 399	47 202 701
Excédent du résultat d'assurance	36 063 638	52 862 259
Excédent du résultat des frais	-1 498 118	-931 100
	74 316 919	99 133 860

Explications relatives aux charges d'assurance	2016 en CHF	2015 en CHF
Prime de risque	76 460 148	78 164 297
Prime de risque/renchérissement	1 930 980	1 847 749
Cotisations au fonds de garantie	1 748 286	1 656 273
Prime pour frais de gestion	19 121 649	19 348 760
	99 261 061	101 017 079

Explications relatives aux charges d'administration	2016 en CHF	2015 en CHF
Indemnités de distribution	8 037 450	8 230 446
Courtages	4 025 403	3 465 653
Organe de révision, expert en prévoyance professionnelle	444 385	270 840
Autorité de surveillance	16 788	588
Charges de marketing et publicité	303 333	139 219
Autres frais d'administration	336 152	327 937
	13 163 512	12 434 682

Information concernant la réglementation en vigueur pour les excédents

La Fondation a droit aux parts d'excédents attribués dans le cadre du contrat d'assurance collective avec Helvetia. Pour l'exercice 2016, ces parts ont atteint la somme de

CHF 34 565 520 (année précédente: CHF 51 931 159). En accord avec les dispositions réglementaires, ce montant a été utilisé pour soutenir le degré de couverture.

Exigences de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris acte du rapport pour l'exercice 2014 dans sa lettre du 05.09.2016 et, pour l'exercice 2015, dans sa lettre du 13.02.2017.

Autres informations relatives à la situation financière

Liquidations partielles

Aucune procédure de liquidation partielle n'a été réalisée en 2016 au niveau de la Fondation. Des liquidations partielles ont eu lieu en 2016 au niveau des œuvres de prévoyance, conformément aux dispositions du règlement sur la liquidation partielle. Les répartitions résiduelles des fonds libres de ces œuvres de prévoyance se sont déroulées conformément aux règles faisant référence. De cette façon, six liquidations partielles ont été identifiées durant l'exercice.

Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

La décision d'introduire au 01.01.2017 les nouvelles bases de calcul actuarielles LPP 2015 a été prise durant l'exercice. Les répercussions en sont expliquées sous «Résultats de la dernière expertise actuarielle au 31.12.2016».

Aucun autre événement survenu après la date de clôture du bilan et ayant une influence primordiale sur les comptes annuels a été porté à notre connaissance.

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (sur les pages 15 – 47) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Matthias Sutter
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Felix Steiger

Bâle, le 25 avril 2017

Editeur:
Swisscanto
Fondation collective des Banques Cantonales
St. Alban-Anlage 26
Case postale 3855
4002 Bâle
Téléphone 058 280 26 66
Fax 058 280 29 77
info@swisscanto-fondations.ch

Informations complémentaires sur

www.swisscanto-fondation-collective.ch



Swisscanto

Stiftungen/Fondations/Fondazioni